

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20190506_12

Séance du 6 mai 2019

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Votants : 15

Date de la convocation :
29 avril 2019

Date d'affichage :
13 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le six mai à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Était absent excusé : Joël ALPY (procuration donnée à Pascale DUSSOUILLEZ).

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Anne-Marie MIVELLE a été désignée secrétaire de séance.

**Objet : Demande d'adhésion des communes de Le Franois,
Saffloz et Marigny à la communauté de communes
Champagnole Nozeroy Jura**

Suite à l'accord de principe formulé par 4 communautés de communes en faveur d'un projet de fusion autour du lac de Vouglans, le conseil municipal de Le Frasnais (délibération en date du 10 janvier 2019) s'est prononcé à l'unanimité pour son retrait de la CC du Pays des Lacs et son adhésion à la CC Champagnole Nozeroy Jura dans le cadre prévu par l'article L. 5214-26 du code général des collectivités territoriales.

Cette demande d'adhésion, a été acceptée par le conseil communautaire du 29 janvier dernier.

Par ailleurs, d'autres communes s'interrogent sur leur devenir dans le cadre de ce projet de fusion. Pour l'ensemble des communes concernées, Monsieur le Préfet du Jura a demandé aux communes qui souhaitent se rapprocher d'une Communauté de communes voisine, de délibérer avant le 1^{er} mars 2019. Il convient en effet de stabiliser les périmètres des intercommunalités avant le mois de juin 2019.

Deux nouvelles communes ont fait part de leur demande d'adhésion à notre Communauté de Communes :

- Saffloz, par délibération du 1^{er} février 2019,
- Marigny, par délibération du 22 février 2019.

Le Conseil Communautaire, dans sa séance du 5 mars dernier, a accepté ces nouvelles demandes. Conformément à l'article L.5214-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux doivent émettre un avis sur ces demandes.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'adhésion des communes de Le Frasnois, Marigny, et Saffloz à la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Florent Serrette'.

Florent SERRETTE